

Conférence Habitat à basse consommation d'énergie

15 mai 2009

MEYRARGUES



A chaque période ses priorités....



Rappel des faits...

La demande faite au monde de la construction au XXème siècle a été de construire vite, beaucoup et pour pas cher.

Avec le recul, nous pouvons estimer sans hésitation que les professionnels ont su répondre à cette sollicitation.

Les chocs pétroliers des années 70 nous ont fait réaliser que si les logements étaient effectivement plus spacieux et confortables, c'était au prix d'une **utilisation très importante d'énergie pour le chauffage.**

On a donc commencé la «**chasse au gaspi**» en développant la mise en place d'isolation dans les combles et dans les murs, de fenêtres avec des vitrages isolants et en introduisant la ventilation mécanique ; **les bâtiments actuels** sont devenus en moyenne **deux fois plus performants** que ceux que l'on construisait **il y a 30 ans.**

Mais, depuis, **deux données d'importance** sont venues **transformer** cette première prise de conscience en **véritable défi environnemental** à tenir par le secteur de la construction :

certaines ressources naturelles s'épuisent dangereusement...



le réchauffement climatique fait peser des dangers réels sur la planète...



En France, les bâtiments publics et privés sont, par le CO2 qu'ils émettent, la **deuxième source de pollution atmosphérique**, juste derrière les transports

30 millions de logements mal chauffés et mal isolés

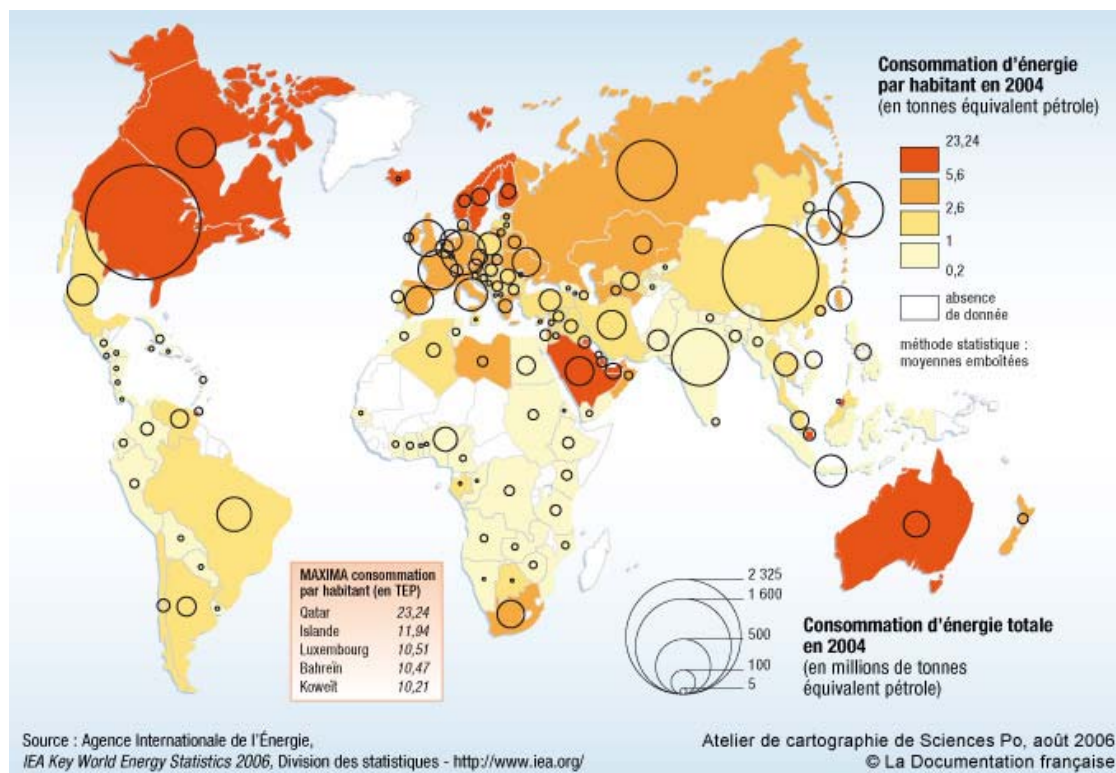
100 millions de tonnes de CO2, en progression de plus de 20% depuis 1990.

Le secteur du bâtiment représente **46 % de la consommation d'énergie en France**, devant les transports et l'industrie.

9.5% des revenus en milieu rural

6% en milieu urbain

la consommation d'énergie primaire en France pour le chauffage atteint en moyenne **240 kWh/m²/an** pour l'ensemble du parc de logements existants



DES SOLUTIONS?....

L'objectif FACTEUR 4



Engagement de La France en 2003 devant la communauté internationale de diviser par 4 ces GES d'ici à 2050.

$$\text{GES 1990} = \text{GES 2050}$$

REGLEMENTION THERMIQUE

Moyenne parc français:		240kWh/m ² /an
RT 2000	:	130kWh/m ² /an
RT 2005	:	85kWh/m ² /an

RT 2012 = label BBC EFFINERGIE

50kWh/m²/an

Le label EFFINERGIE

Bâtiment Basse Consommation d'énergie



5 niveaux de performance:

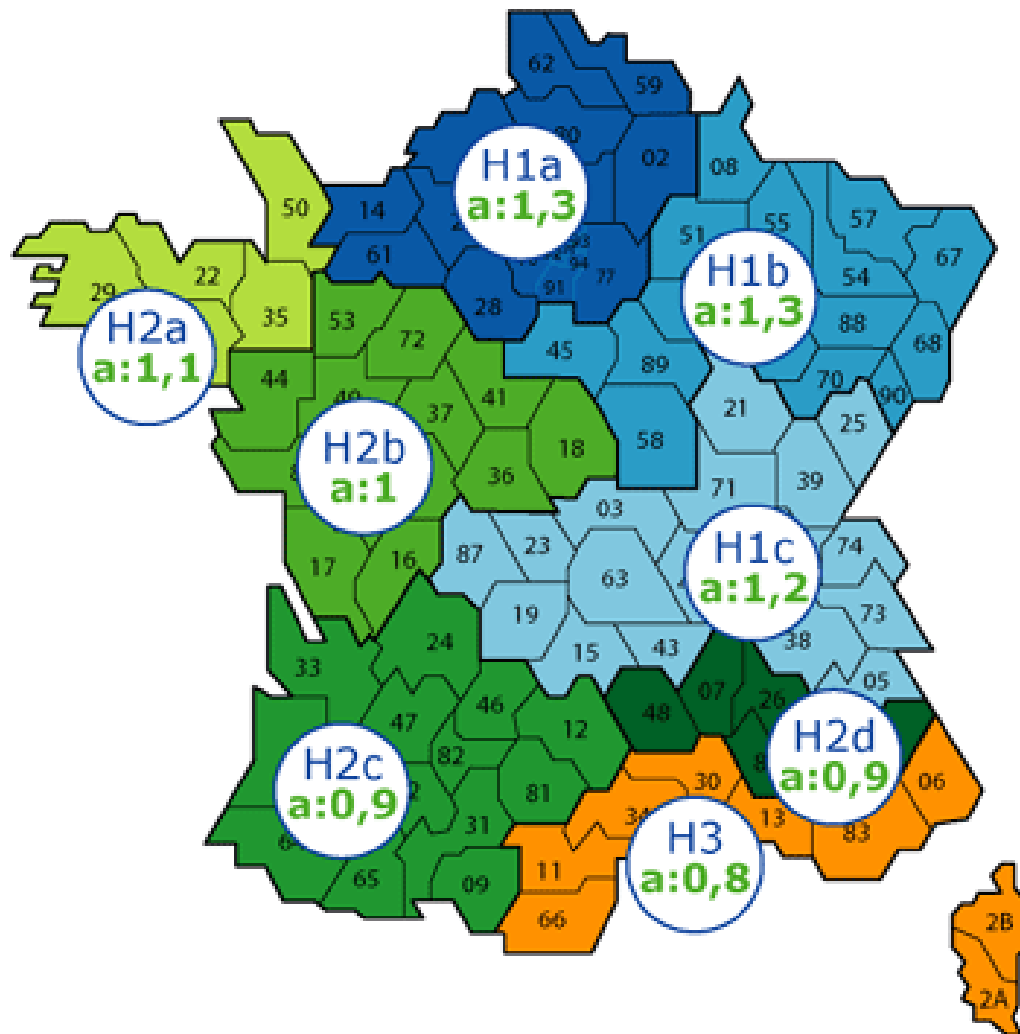
1. HPE = haute performance énergétique
2. HPE^{enr} = haute performance énergétique + énergie renouvelables
3. THPE= Très haute performance énergétique
4. THPE^{enr}= Très haute performance énergétique + énergies renouvelables
5. BBC = Bâtiment Basse consommation.
(BBC = futur RT2012)

Définition label BBC EFFINERGIE:

Consommation énergétique primaire
maximale = 50kWh/m²/an

(x coefficient suivant situation géographique et altitude)

Coefficient « a » zone climatique



Coefficient « b » altitude

Altitude	Coefficient b
≤ 400 mètres	0
> 400 et ≤ 800 mètres	0,1
> 800 mètres	0,2

Exemple de calcul pour MEYRARGUES

« a » = zone H3 = 0.8

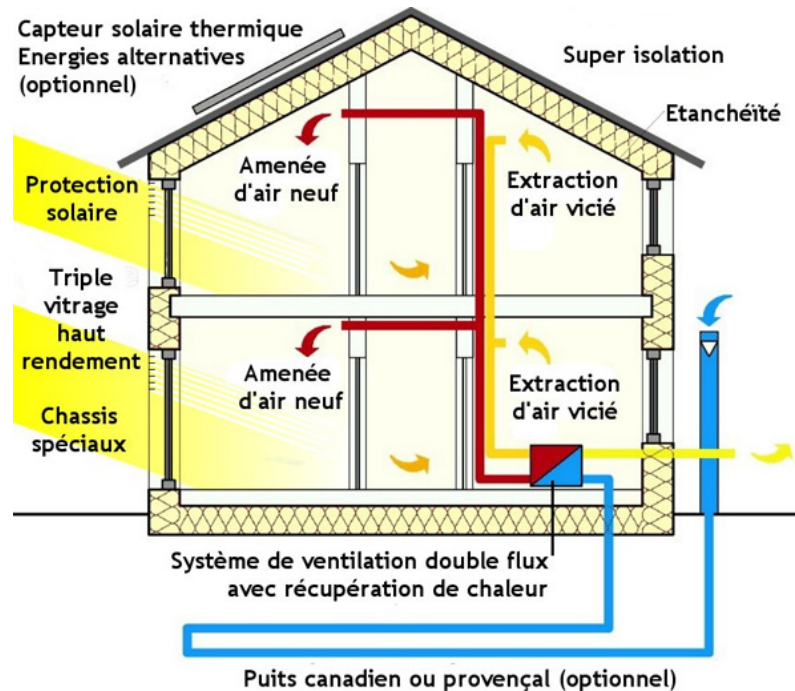
« b » = altitude = 250 m = 0

$$\text{CEP} > (50 \times a + b) = (50 \times (0.8 + 0)) = 40$$

CEP pour Meyrargues = 40kWh/m²/an

Soit entre 200 et 400€ par an!!

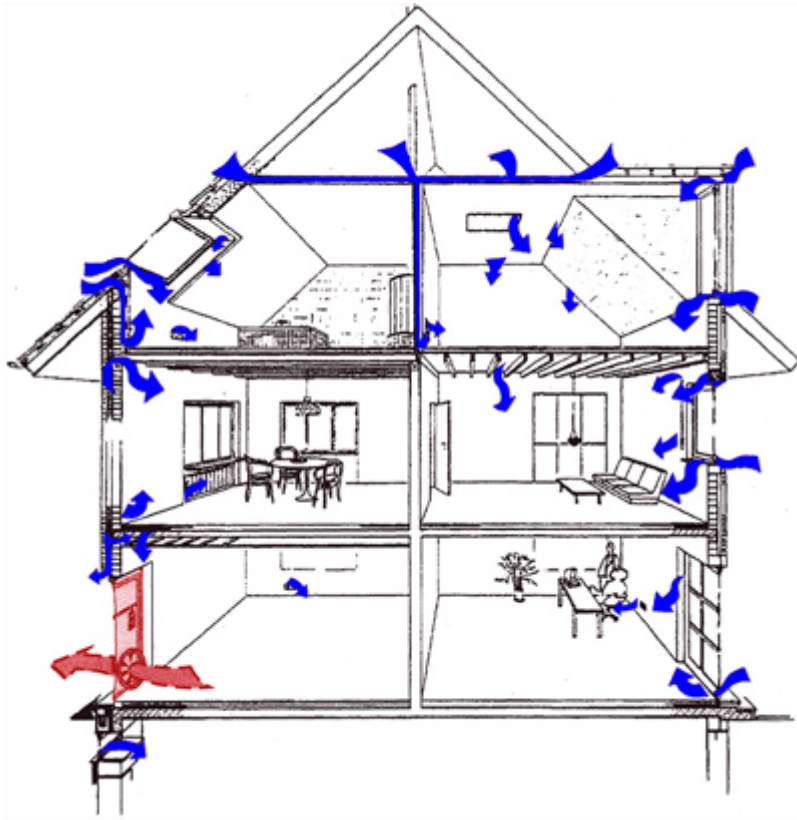
Principes constructifs:



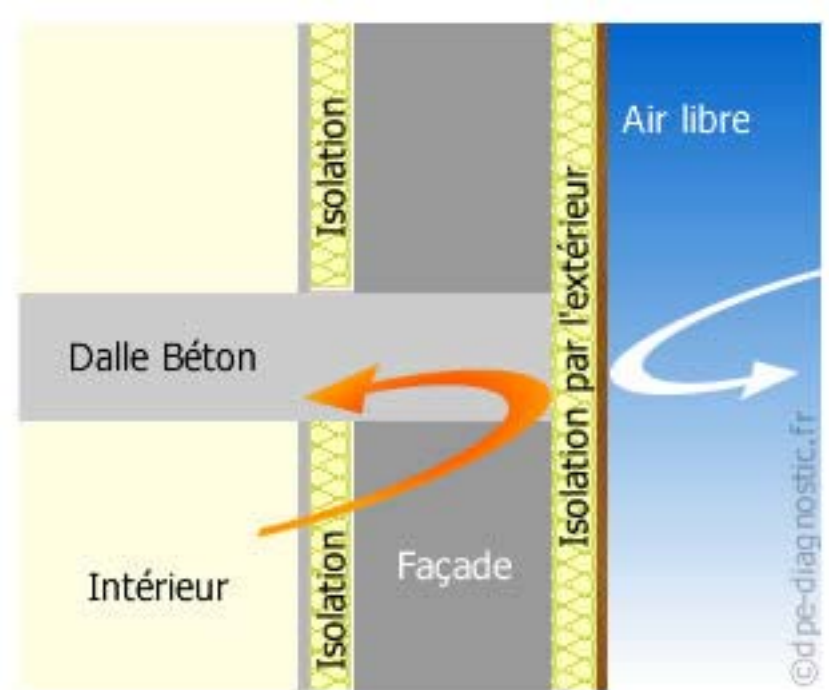
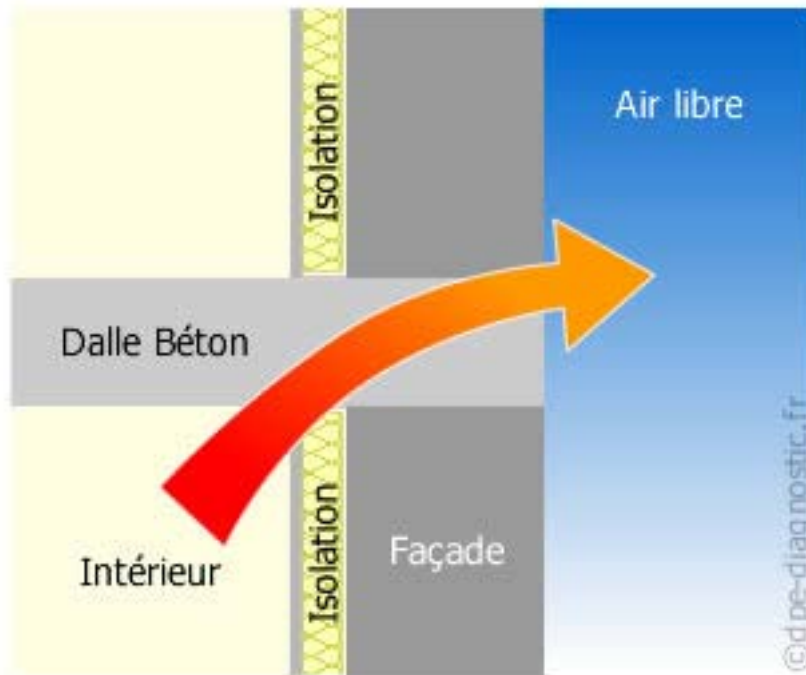
ISOLATION RENFORCEE



ETANCHEITE A L'AIR PARFAITE

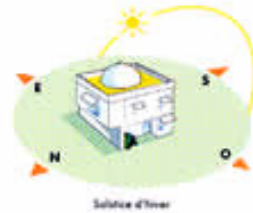


RUPTURE DES PONTS THERMIQUES



ORIENTATION SOLAIRE

En hiver



CAPTER



STOCKER

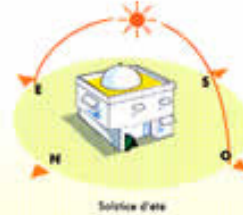


DISTRIBUER



CONSERVER

En été



OCCULTER

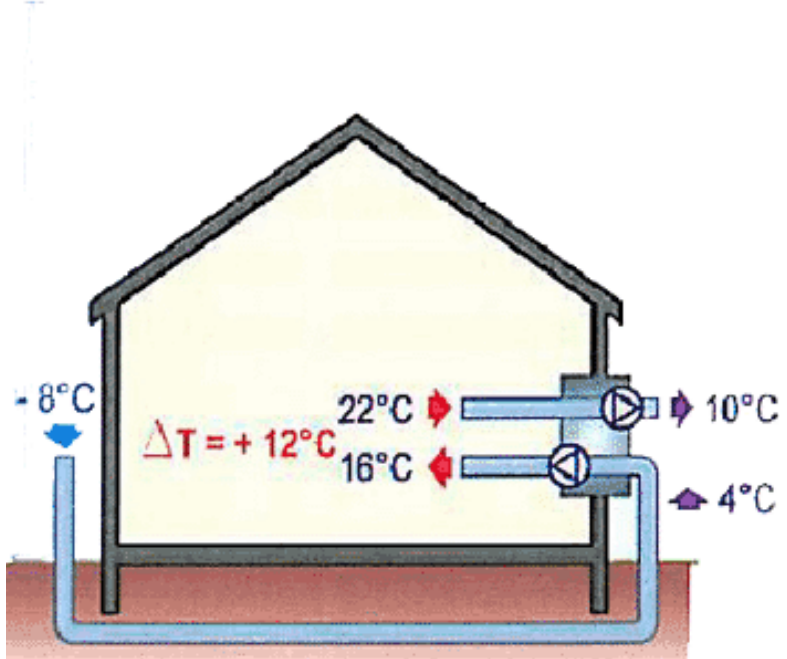
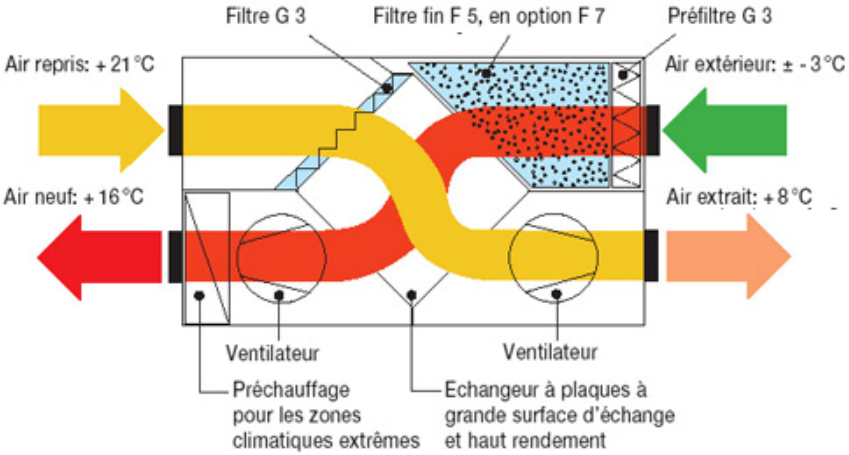


MINIMISER



AERER / VENTILER

VENTILATION MAITRISEE



Appareils peu gourmands en énergie et utilisant des énergies renouvelables



... le bon sens...

- L'énergie la moins cher et la plus propre est celle que l'on ne consomme pas.....

Sources d'énergies naturelles et renouvelables:

Le soleil, la pluie, le vent, la terre.....

Grenelle de l'environnement



Mesures dans le neuf:

Déductibilités des intérêts d'emprunts.

The image shows two French tax forms. The top form is a 'Déclaration Préremplie Simplifiée' (Simplified Pre-filled Declaration) with the reference number A613383 R 2. It includes the French Republic logo and the motto 'Liberté • Égalité • Fraternité'. The text on the form provides contact information for the tax authority in Versailles-Nord, including a phone number (01 30 97 43 63) and an email address (edi.versailles-nord@dgf.f). It also states that the form should be returned to the address in Versailles-Nord by the 31st of the month. The bottom form is a 'Déclaration des Revenus' (Income Declaration) with the French Republic logo and motto. It features the website 'www.impots.gouv.fr' and a deadline for submission: 'Renvoyez un exemplaire à l'adresse ci-contre au plus tard le 31 mai'. Below the forms, there are fields for 'Étage', 'Esc.', 'Bâtiment', 'Nbre de pièces', 'N° et Rue', 'Code postal', and 'Commune'. A date stamp 'AU 1^{er} JANVIER 2006' is visible, indicating the start of the tax year for which the declaration is being made.

Achat d'un logement neuf ou ancien:

Durée: 5 ans

1^{ère} année 40%

4 années suivantes 20%

Logement labellisé BBC:

Durée: 7 ans

40% pendant 7ans

Crédit d'impôt sur les appareils utilisant des énergies renouvelables



Voir loi de finance 2009 pour matériels éligibles

Exemple:

Installation d'une pompe à chaleur air/eau:

Taux = 40%

Prix de vente:

fourniture = 6000€

pose = 2000€

Total = 8000€

Crédit d'impôt = $6000 \times 40\% = 2400\text{€}$

Exonération de la taxe foncière:



Loi de finance 2009:

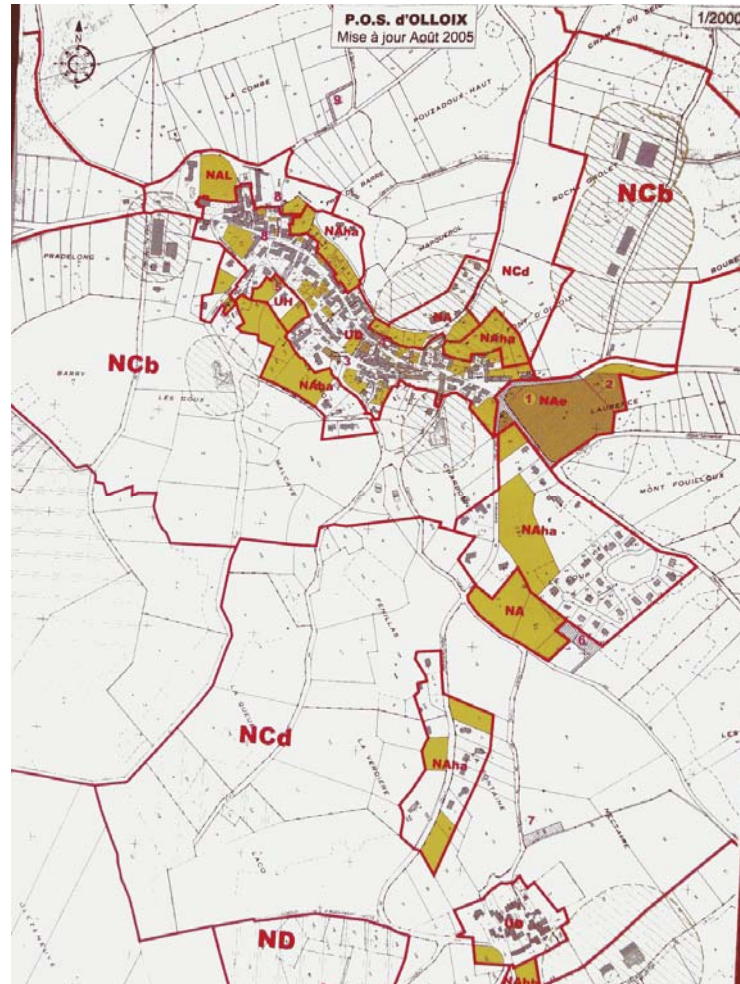
- Article 1383-0 B bis

Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues au I de [l'article 1639 A bis](#), exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties à concurrence de 50 % ou de 100 % les constructions de logements neufs achevées à compter du 1er janvier 2009 dont le niveau élevé de performance énergétique globale, déterminé dans des conditions fixées par décret, est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur.

Exemple de municipalité : [VENELLES](#)

Bonification du COS

coefficient d'occupation des sols



Juillet 2005 : L'article 30 de la **Loi POPE** instaure le bonus de COS.

Cette mesure doit être votée par les collectivités locales.

Taux = 20%

Exemple:

Terrain = 1000 m²

COS = 0.1

SHON constructible = 1000 x 0.1 = 100m²

Application de la bonification:

100 x 20% = 120 m² SHON

Les mesures à venir ?!

La loi de finances 2009 du 27 décembre 2008 prévoit (article 100) une **majoration du Prêt à Taux Zéro** lors de l'acquisition d'un logement neuf répondant à la norme « **bâtiments basse consommation** » (BBC)

Le montant de l'avance remboursable sans intérêt est majoré, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État, d'un montant maximum de **20 000 €**

- Exemple d'application du PTZ:

Famille, 2 enfants , éligible au PTZ initial:

Montant accordé = 37 000€

Majoration **PTZ BBC** = 20 000€

Total = **57 000€**

!! Ces mesures sont inscrites au projet de loi mais n'ont pas encore été votées!!

Les aides régionales



Subvention de 300€ pose de panneaux solaires.

Appels à projet A.G.I.R

Mesures dans l'ancien

Eco-prêt à taux zéro (eco-PTZ)



ELIGIBILITE

Tous foyers fiscaux.

Montant: jusqu'à 30 000€

Concerne la réalisation d'un bouquet de travaux améliorant la performance énergétique du logement.

Coût d'une maison labellisée BBC

Entre 5 et 7% plus cher que le même logement au normes RT 2005.

MERCI A TOUS...

iDEO'LOGiS

Maisons à Basse Consommation d'Énergie



ZAC ST MARTIN

307, rue Louis Lumière

84120 PERTUIS

04 88 55 41 30

Contact@ideologis.fr

www.ideologis.fr